



Les 03 heures de Dampierre en Burly 45570

Samedi 01 juin 2024 (1^{ère} édition)

Règlement général

Organisation des épreuves

Lieu : Etang du Boug, commune de Dampierre en Burly 45570 – Loiret – Centre Val de Loire.
L'épreuve « 3 heures de Dampierre » est un trail d'une boucle de 1.8 km à faire le plus de fois possible en un temps imparti de 03 heures pour les catégories d'espoirs à Masters (nés de 2004 et avant). L'épreuve est ouverte en individuel (Solo) et en équipe de 3 coureurs (Relais).

Un challenge entreprise sera également ouvert, l'entreprise la plus représentée sera récompensée.

Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes (présence d'une féminine ou d'un homme minimum dans l'équipe). **Le départ des 03 heures sera donné à 15h00 et la fin sera annoncée à 18h00.** Le chrono sera affiché au passage de la ligne de départ/arrivée. Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés et non licenciés. Pour les licenciés, la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence FFA (COMPETITION, PASS'RUNNING) de l'année en cours. Pour les non licenciés ou relevant d'une autre fédération, un certificat médical de moins d'un an (à la date de l'épreuve) **de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire.**

Course enfants ;

Départ 14heures pour les Benjamins U14, nés en 2011 et 2012 puis 14h15 pour les Poussins U12, nés en 2013 et 2014, sur une distance de 1400 mètres. Les inscriptions se feront sur place uniquement (à partir de 13h00). Une autorisation parentale sera demandée à l'inscription.

1. Impératifs sportifs

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les commissaires de course et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. Les concurrents doivent impérativement assister au briefing d'avant course, qui se déroulera avant le départ, de façon à être informé des particularités ou conditions propres aux épreuves (points singuliers, éventuelles modifications de dernières minutes, etc.).

Les concurrents doivent se conformer aux directives de course (bénévoles, commissaires et organisation). Les concurrents s'engagent à respecter les espaces et à ne procéder à aucun jet de débris, des poubelles sont implantées sur le site afin de garantir le maintien des lieux propres. Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de l'épreuve). Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout ou partie.

Pour les relais, un témoin de passage sera remis par l'organisation. Celui-ci devra franchir la ligne de départ et d'arrivée à chaque passage. Il sera porteur d'une puce permettant le comptage de tour. Les relayeurs devront procéder au passage de témoin dans une zone dédiée. Les relais sont libres.

2. Modification, adaptation ou annulation de l'épreuve

Dans le cas d'intempéries ou tout autre événement rendant l'épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

3. Assurance Responsabilité Civile et Dommages Corporels

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre les organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance ou accident consécutif à un mauvais état de santé. Il en va de même pour un accident dû au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité ou du mauvais état de son matériel.

4. Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des «03 heures de Dampierre » ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à l'épreuve, notamment vidéo, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast (Internet), enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire... y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Les droits audiovisuels relatifs à l'épreuve « les 03 heures de Dampierre » appartiennent exclusivement à l'organisateur.

5. Inscription

L'inscription à l'épreuve s'effectue exclusivement depuis le site Internet www.protiming.fr. Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée. L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement intégral des droits d'inscription et la réception du dossier complet.

Un nombre maximum de participants pour cette édition 2024 est fixé à 250 coureurs en simultané sur le parcours (230 individuels et 20 équipes de 3 relayeurs). Le retrait des dossards se fera sur place le jour de l'épreuve à partir de 14h00 (13h00 pour les enfants).

Le tarif par participant est fixé à 20 euros jusqu'au 30 avril 2024 puis 25 euros.

La course enfants sera gratuite.

6. Remboursement

En cas d'impossibilité ou d'empêchement pour le coureur de participer à l'épreuve, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. Aucun remboursement ne sera effectué.

7. Chronométrage et classement (Protiming)

La comptabilisation du nombre de tour se fera sur le passage d'un tapis à la fin de chaque tour. **Au bout des 03 heures de course**, un signal sera émis et les coureurs devront finir le tour commencé. Le classement sera établi au nombre total de tours comptabilisés en moins de temps (exemple : 20 tours en 03H01'30").



8. Récompenses

Des récompenses seront attribuées sous cette forme :

- Les 3 premières femmes (Scratch) en solo.
- Les 3 premiers hommes (Scratch) en solo.
- La première équipe féminine.
- La première équipe masculine.
- La première équipe mixte (1 femme ou 1 homme minimum).
- L'équipe « Challenge entreprise » la plus représentée.
- Une médaille aux enfants.

9. Ravitaillement

Les ravitaillements des coureurs sont libres. Dans une démarche éco-responsable, aucun gobelet jetable ne sera fourni sur la course.

Un ravitaillement en liquide et solide sera proposé.

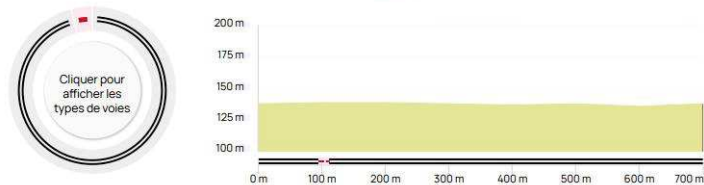
10. Parcours

Le parcours de la course sera de type trail, sur une boucle d'environ 1800 mètres en circuit fermé comportant quelques difficultés. Le dénivelé sera de 14 m D+. Le tracé sera matérialisé par des pancartes, du fléchage au sol et de la rubalise. Les accompagnateurs à vélo, poussettes et les chiens sont interdits. Le circuit est situé en zone naturelle, en partie au bord de « l'étang du Bourg », dans le bois de la « Charmille » et ses abords. La totalité du parcours se déroule sur des voies non ouvertes à la circulation.

Parcours des 03 heures de Dampierre



Parcours course enfants (Nés de 2011 à 2014), 2 tours à réaliser



Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

11. Sécurité et Assistance médicale (Secours)

Des signaleurs (Commissaires bénévoles) sont présents sur le parcours, notamment aux endroits dangereux et aux bifurcations. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs.

En cas d'abandon, le participant devra en informer impérativement l'organisation.

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes de la Protection civile.

Les numéros d'urgence seront affichés sur les lieux de l'épreuve.

N°de l'organisation 0603317177 ou 112- 18.

12. Protection des données

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et pour la gestion des services facultatifs (option individuelle organisation des soins médicaux, annulation...) que vous auriez éventuellement choisi d'acquérir. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel aux fins précitées. Les données à caractère personnel collectées conformément à l'article pourront être transmises à des prestataires tiers chargés de chronométrer le participant d'élaborer les listes de résultats et de les publier sur Internet. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la transmission de ses données à caractère personnel à cette fin. Pour l'élaboration des listes des candidats au départ et des listes de résultats, les données suivantes seront collectées et traitées pour chaque participant : nom, prénom, année de naissance, sexe, nom du club, numéro de dossard et résultats (placement et temps). Ces listes seront publiées sur tous supports accompagnant la manifestation (sous forme imprimée et sur Internet). Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et l'utilisation de ses données à caractère personnel à cette fin. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à freerundampierre@laposte.net en indiquant votre nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro d'inscription. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Association Free Run Dampierre

Téléphone : 0603317177

M@il : freerundampierre@laposte.net

<https://www.facebook.com/freerun.dampierre/>

Annexe

Plan de situation générale et particulière

